

## DELIBERATION CFVU-027-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;  
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 02 mars 2023**

**Objet de la délibération : Contrat d'application Formasup – Faculté LLSH**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 06 mars 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le contrat d'application est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Christian ROBLÉDO

*Président de l'Université d'Angers*

Signé le 15 mars 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 16/03/2023**

**CONTRAT D'APPLICATION  
EN VERTU DU CONTRAT-CADRE CFA UFA  
EN DATE DU 01/01/2020 au 31/12/2022**

**ENTRE LES PARTIES CI-DESSOUS SOUSSIGNEES :**

**AGEFASUP** - 2 bis Bd Léon Bureau 44200 NANTES, organisme  
gestionnaire du CFA FORMASUP des Pays de la Loire, représenté par son Président,  
Monsieur Gérald NOC

*Ci-après désignée « le CFA » :*

**CFA FORMASUP des Pays de la Loire** - 2 bis Bd Léon Bureau 44200 NANTES représenté  
par son Directeur, Monsieur Mathieu DOSSET

**D'UNE PART ;**

**ET,**

**L'UNIVERSITE D'ANGERS**

Dont le siège social est situé 40 rue de Rennes, 49035 ANGERS

Représenté par Christian ROBLEDO

En qualité de Président de l'Université d'Angers,

Dûment habilité par délibération CA015-2020 du 12 mars 2020

Agissant pour le compte de la composante **LLSH (Faculté des Lettres, Langues et Sciences  
Humaines)** de l'Université d'Angers – Campus Belle-Beille - 11, boulevard Lavoisier 49045 ANGERS  
Cedex 01

*Ci-après désignée « l'Etablissement » :*

**D'AUTRE PART ;**

*Le CFA et /l'Etablissement étant ci-après dénommés ensemble les « Parties », et séparément la «  
Partie ».*

Vu le contrat-cadre du 30/11/2020 entre les Parties portant création d'une unité de formation par  
apprentissage

## I - Objet

Le présent contrat a pour objet de décrire les formations et les diplômes préparés, l'organisation pédagogique et les modalités financières de l'unité de formation par apprentissage (UFA) mis en place au sein de la composante ~~ESTHUA~~ de l'Université d'Angers conformément aux stipulations du contrat-cadre susvisé.

LLSH (Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines)

## II- Description de l'offre de formation de l'Etablissement

Les formations ci-dessous nommées, sont dispensées par l'Etablissement par voie de l'apprentissage :

1. Licence Professionnelle Métiers de l'information : Archives, médiation et patrimoine

Les éléments concernant chacune des formations (objet de la formation, conditions d'accès, organisation pédagogique, durée, rythme, locaux et personnels) sont annexés ci-après et établis pour 14 mois, du **1er septembre 2022 au 31 octobre 2023**.

La description de chaque formation est annexée au présent contrat [annexe 1 à 9]

## III - Modalités financières

Les conditions financières de l'UFA ont fait l'objet d'une notification prévisionnelle de recettes envoyée à l'université par année civile. [annexe 2]

## IV - Durée et modification

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature des parties pour une durée de 14 (quatorze) mois, du **1er septembre 2022 au 31 octobre 2023**.

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant.

Ce contrat d'application est lié à la convention cadre CFA/UNIVERSITE du 01/01/2020 au 31/12/2022

## V - Application des stipulations du contrat cadre

Les stipulations du contrat cadre susvisé sont de plein droit applicable au présent contrat d'application.

En cas de contradiction, les stipulations du contrat-cadre priment sur celles du présent contrat.

## VI - Résiliation

Les modalités de résiliation du présent contrat sont fixées par l'article 9 du contrat cadre susvisé.

## **VII - Droit applicable et litige**

Le droit français s'applique au présent contrat.

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable tout différend découlant de la validité, de l'interprétation, de l'exécution, de la rupture du contrat ou de leurs conséquences. A défaut de solution amiable acceptée par les deux parties dans un délai de trente (30) jours suivant la sollicitation de la partie la plus diligente, le litige sera soumis aux tribunaux compétents, y compris en réfère.

En deux (2) exemplaires

**A Nantes**

**Le**

**P/CFA**

Gérald NOC

Président

**A Angers**

**Le**

**P/L'ETABLISSEMENT**

Christian ROBLEDO

Président

**LICENCE PROFESSIONNELLE Métiers de l'information**

**Archives, médiation et patrimoine Option « Métiers des archives »**

---

**Diplôme ou titre préparé :**

Licence Professionnelle Métiers de l'information : Archives, médiation et patrimoine Option « Métiers des archives »

**Objet de la formation :**

La licence professionnelle Métiers de l'information, archives, médiation et patrimoine succède à la licence professionnelle Traitement et gestion des archives et des bibliothèques créés par l'université d'Angers en 2005. Elle bénéficie de l'expérience ainsi acquise sur le plan pédagogique, en termes de relation avec les milieux professionnels et d'insertion professionnelle. Elle est organisée autour d'un fort tronc commun et deux options : Métiers des archives ; Histoire et médiation.

**Conditions d'accès à la formation :**

La licence professionnelle Métiers de l'information, archives, médiation et patrimoine s'adresse à tous les étudiants titulaires de quatre semestres de licence validés, d'un DUT ou d'un diplôme équivalent. Sont particulièrement concernés les étudiants titulaires de quatre semestres validés d'une licence d'histoire ou d'un DUT Information communication.

**Organisation pédagogique**

Tronc commun

**UEF1 Socle disciplinaire**

EC1 Archivistique générale 24h

EC2 La recherche documentaire 18h

EC3 Politiques culturelles 18h

**UECC1 Compléments scientifiques**

EC1 Droit administratif et de la culture 24h

EC2 Histoire des archives et des cultures écrites 24h

EC3 Humanités numériques 18h

### **UECC2 Outils**

EC1 Ecrits professionnels 24h

EC2 Gestion et traitement informatisé de l'information 18h

### **UEP1 Projet professionnel 16h**

**UEP 4 Stage 24 semaines** (18 semaines, 12+6 hors contrats)

### **UEP 5 Projet tutoré 130 heures**

Option Métiers des archives

### **UEF2 Archivistique technique**

EC1 Evaluation des archives et description 26h

### **UEF3 Archivistique spéciale**

EC1 Valorisation et diffusion des archives 22h

EC2 Les services d'archives dans leur environnement 22h

### **UECC3 Outils informatiques et logiciels métiers Archives 30h**

### **UECC4 Atelier de langue vivante étrangère 24h**

### **UECC5 Paléographie 24h**

**UEP2 Atelier d'analyse professionnelle 18h + A prendre dans l'option Histoire et médiation :**

**UEF 5**

**UEF4 ou UECCS au choix**

**Déroulé de la formation :**

Licence Professionnelle Métiers de l'information : Archives, médiation et patrimoine se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme de l'alternance : 2 semaines/ 2 semaines

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé, pour LLSH au 11, boulevard Lavoisier 49045 ANGERS Cedex 01 et pour DEG au 13 allée François Mitterrand, 49036 Angers Cedex 01

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.